

POITIERS - LE PARC DE BLOSSAC



Armoiries du compte de Blossac

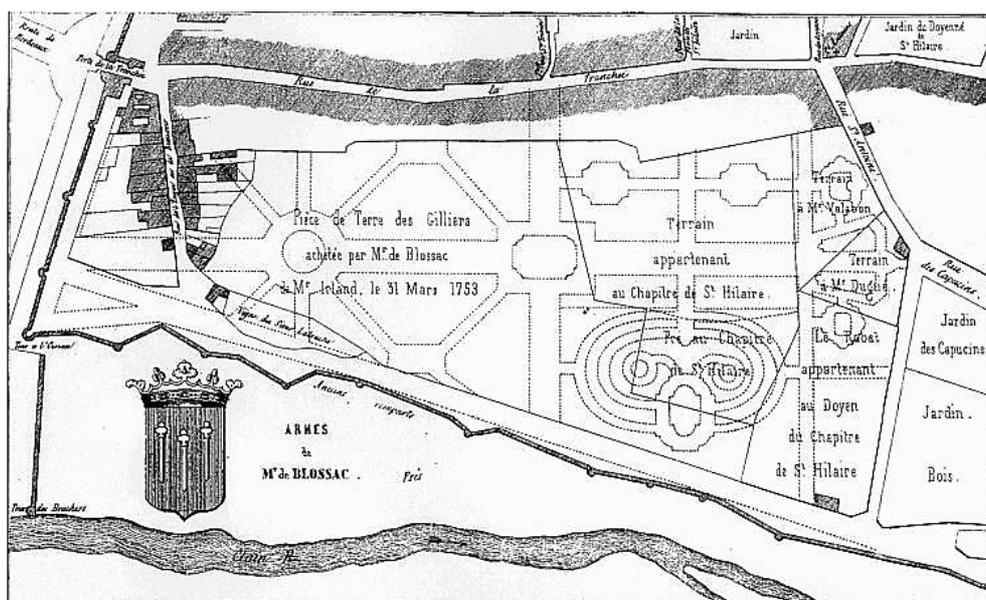
(Trois bourdons ou bâtons de pèlerins, surmontés d'une couronne comtale)

Historique

Dès 1752, M. de Blossac, intendant du Poitou, voulant donner du travail aux indigents et embellir la ville de Poitiers, entrepris de transformer en vaste lieu de promenade publique et sur le modèle du « Jardin à la Française », l'ensemble des terrains qui s'étendaient au bord des remparts sur l'extrémité sud du plateau.

Ces terrains faisaient partie du fief du Chapitre de Saint-Hilaire, sauf trois parcelles appartenant à des particuliers. Situé en partie sud de la zone, le plus important des terrains privés portait le nom de *Clos des Gilliers* ; il était traversé par une rue (*rue de l'Engin*). Les terrains informes, en partie couverts de rochers, creusés de ravins, plantés de vergers, furent bouleversés et aplanis. Les plus proches de la rue de la Tranchée, révélèrent l'emplacement d'une nécropole gallo-romaine dans les déblais ; c'est sur cette zone, que dès 1753, et à la demande du roi Louis XV, une pépinière de muriers sera créée pour l'élevage du ver à soie.

Aménagé à partir de 1753 suivant les plans de Mathurin Bonichon (*ingénieur des Ponts et Chaussées*), le parc fut achevé en 1770 (...1772), et offrit aux Poitevins l'un des plus beaux jardins publics de France qui sera alors appelé parc de Blossac à partir de 1802.



Plan d'ensemble de la Promenade de Blossac
dressé par l'ingénieur Bonichon en mars 1753.

tant sur la Terre des Gilliers acquise par M. de Blossac de M. Irland le 31 mars 1753, que sur les terrains à acquérir dans la suite.

Le Grand Pré



Source : Archives Départementales de la Vienne

À l'est du parc, là où se trouvait à l'origine le labyrinthe végétal, un grand pré fut aménagé au cours du 19^{ème} siècle. Sur cette grande prairie, nommée le Grand Pré, se rassemblaient les spectateurs pour les défilés militaires et les courses ou concours hippiques.

Les manifestations sportives y sont aussi très présentes avec les courses cyclistes, les courses automobiles (« gymkhanas »), les rencontres de tennis et les présentations des sociétés de gymnastique ; un premier match de football est organisé en 1894 puis ce sont les matchs de rugby qui s'y jouent jusqu'en 1914.

Le Grand Pré servit longtemps de terrain de jeux pour les enfants. En 1968, c'est une « halte routière » qui y fut édifiée à *titre provisoire...* ; depuis 2002, le lieu a retrouvé sa fonction d'origine avec l'ajout du « Jardin d'ombre et de lumière ».

De nombreux clichés ont été réalisés à l'occasion de ces différentes manifestations ; Jules Robuchon (1840/1922) et J.B. Raymond en furent les principaux auteurs.

EXEMPLES DE MANIFESTATIONS AYANT EU LIEU AU « GRAND PRE » DU PARC DE BLOSSAC

CARTES-PHOTOS DEBUT 20^{ème} SIECLE

(Une partie importante provient de la collection du docteur Jablonski)



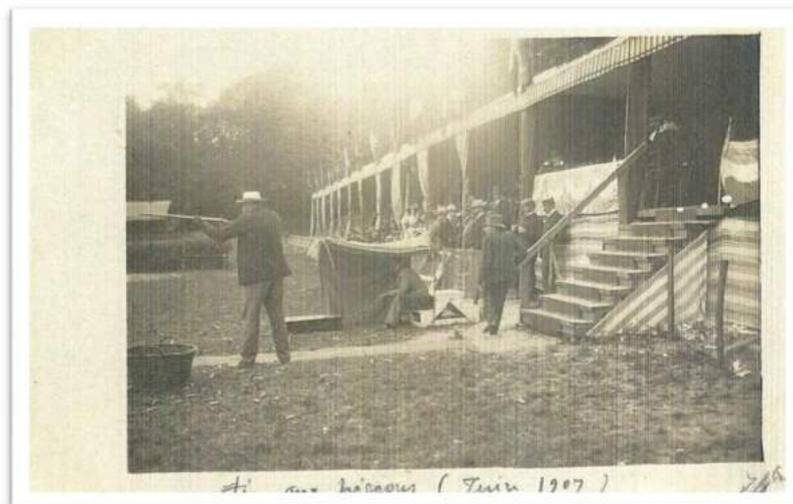
Fête de bienfaisance – juin 1907



Spectacle de danse



Défilé



At. au pigeons (Juin 1907)

Tir aux pigeons – juin 1907



Poitiers - Un match au jardin de Blossac (1^{re} phase) - B J. G. Paris

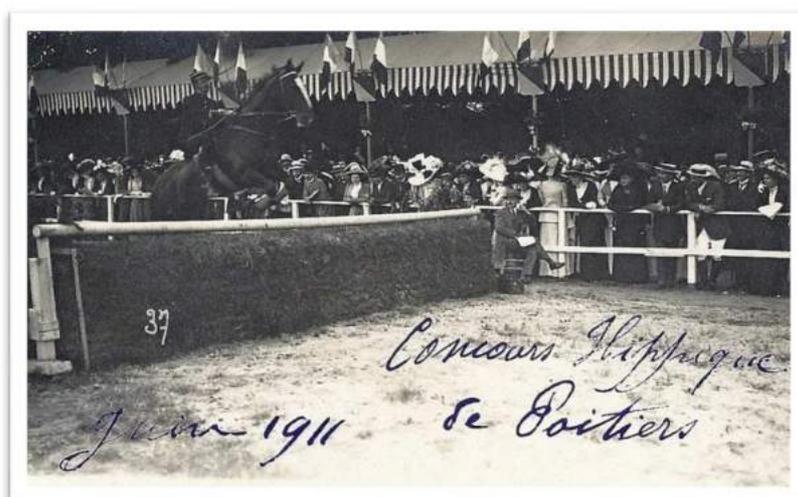
Un match de rugby (1^{ère} phase) – juillet 1905 (date oblitération)



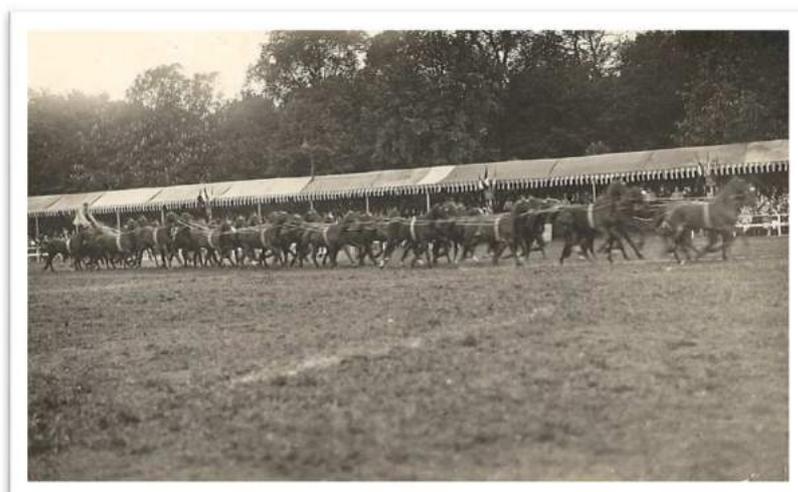
Courses Landaises – mai 1909



Concours hippique – juin 1907



Concours hippique – juin 1911



Démonstration d'une file de chevaux au trop conduits

Portrait du comte de Blossac par François Joujon
Musées de la ville de Poitiers



Le comte de Blossac : (Sources – Dictionnaire de Poitiers de H. Le Roux et Histoire de Poitiers par J. Hiernard et J. Pasquier)

Ami des grands jardins et des belles perspectives de verdure et de lumière, **Paul-Esprit-Marie de La Bourdonnaye**, chevalier, comte de Blossac, marquis de Tymeur (né à Rennes en 1716, décédé à Goven en 1800), est au XVIII^{ème} siècle, le 12^{ème} intendant à la tête de la généralité du Poitou ; il exerça ses fonctions, seul de 1751 à 1781 puis en association avec son fils Charles, de 1781 à 1784.

Les intendants sont les représentants de l'autorité royale, chargés de contrôler l'endettement des villes ; ils sont dotés des pouvoirs de police, de justice et de finances.